

Agent de Police Municipale

N°de poste :

Famille(s) Métier : police municipale /
sécurité publique

Direction Générale de rattachement :

Direction : Police municipale

Service : Police municipale

Unité : brigade de tranquillité de nuit

Filière du poste : Police municipale

Cadre d'emplois du poste :
Agent de police municipale

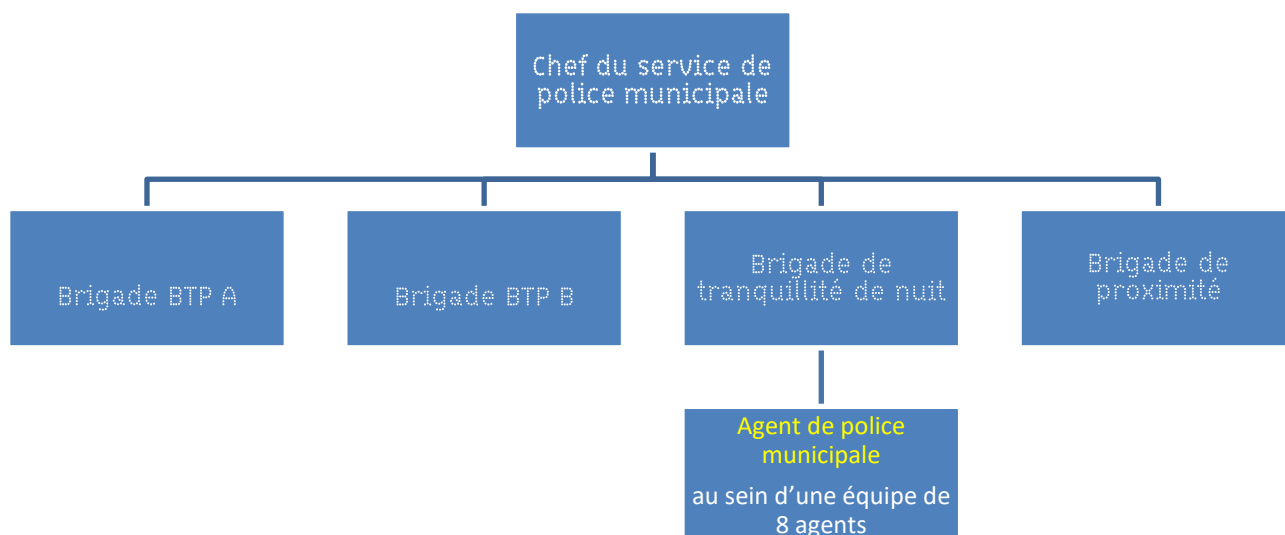
Catégorie du poste : C

Temps de travail du poste : temps
plein 37 heures

La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité :

- Chargé (e) de veiller à l'application des pouvoirs de police du Maire, l'agent, travaillant en équipe, est garant du bon ordre, de la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques au sein d'une brigade opérationnelle du service de police municipale.
- Il (elle) contribue au sein d'une équipe dédiée spécifiquement aux interventions nocturnes ciblées à partir du diagnostic local réalisé au sein de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Chambéry.
- Il (elle) inscrit ses activités dans la doctrine d'emploi de la police municipale de Chambéry et dans le triptyque prévention/répression/solidarité, assure un lien de proximité avec la population, une présence rassurante et une surveillance sur des temps et lieux spécifiques, contribue à prévenir les infractions en renvoyant aux usagers des repères en termes de normes, règles... tout en portant une image positive de la Ville.
- Placé(e) au cœur de la chaîne d'acteurs de la tranquillité publique, il (elle) conduit son action de police et met en œuvre les orientations de la municipalité selon les objectifs de l'unité, centrée sur la prévention et la répression des troubles à l'ordre public, des nuisances diverses et des problématiques survenant en soirées et la nuit, notamment et surtout en centre-ville et en ZSP.

Positionnement dans l'organigramme du service



Missions et activités clefs : en référence au descriptif de la famille métier

1. contrôler et faire respecter le cadre légal et réglementaire assigné à la fonction
2. mener une action préventive à l'intérieur de son périmètre d'intervention
3. assurer la sécurité des personnes et des biens publics, la tranquillité, la salubrité et le bon ordre
4. assurer une présence sur le terrain et surveiller les espaces, les bâtiments publics, espaces verts et jardins, abords des établissements scolaires,
5. porter assistance à la population
6. informer, renseigner et orienter la population
7. réaliser les activités liées au fonctionnement du service et les missions administratives
8. assurer la tenue du poste de commandement et renseigner le logiciel applicsva (si demandé sur ce poste précis) ; assurer la tenue des cérémonies officielles en cas de nécessité de service
9. exercer les missions particulières propres à l'unité de tranquillité de nuit : la priorité est mise sur la tranquillité publique à savoir :
 - Assurer une surveillance générale de l'espace public et interventions dans le centre-ville.
 - Prendre contact avec les établissements de nuit – renseignement.
 - Gérer les troubles à l'ordre public : IPM, chiens dangereux, stationnements gênants ou dangereux...).
 - Intervenir sur les troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores, attroupements, conflits de voisinage après les CDN...).
 - Contrôler l'occupation du domaine public (ex/ terrasses), veiller au respect des horaires de fermeture des bars et restaurants.
 - Intervenir sur réquisitions de la police nationale (en renfort uniquement) sur les secteurs des Hauts de Chambéry et du Biollay.

Objectifs généraux de l'unité :

- améliorer de la qualité de service public communal en direction des citoyens dans un contexte de demande habitants importante exprimée en matière de tranquillité.
- apaiser les secteurs identifiés « en tension » sur les temps nocturnes (ex/ Curial, Bd de la Colonne)
- renforcer la stratégie globale de présence humaine sur le territoire (par le traitement des problématiques spécifiques que sont les troubles à la tranquillité en soirées et la nuit).
- Assurer une présence de la police municipale prolongée dans le temps et intervenir de manière renforcée sur le territoire communal afin d'accroître le sentiment de sécurité chez les habitants.
- Poursuivre la démarche de professionnalisation de la police municipale.
- Optimiser l'exploitation des moyens de la direction Prévention Sécurité Tranquillité Publiques (complémentarité des interventions avec le système de vidéoprotection).
- Améliorer et renforcer les liens partenariaux avec les acteurs de la stratégie territoriale, en premier lieu avec la police nationale, en termes de complémentarité et de coordination.

Coopérations attendues :

L'unité de tranquillité de nuit exerce ses missions en mettant en œuvre les modalités de partenariat opérationnel entre la police municipale et les acteurs suivants :

Police nationale

SASSON

Correspondants de nuit de Régie Plus

Bailleurs sociaux

Structures d'hébergement de type foyers de jeunes travailleurs (ex/ résidence Escoffier)

Le STAC

Les services de la Ville impliqués dans la gestion d'équipements ou de manifestations concernés par l'activité nocturne

...

L'actualisation et/ou la (re)définition des liens fonctionnels spécifiques développés seront réalisées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chambéry.

L'agent membre de l'unité de tranquillité nocturne inscrit son action en parfaite continuité et cohérence avec le service de jour de la police municipale, qu'il vient prolonger et consolider.

Contrôle et respect du cadre légal et réglementaire

Respect des arrêtés de police du Maire

Contrôle des fermetures tardives de bars et restaurants

Contrôle des autorisations d'occupations du domaine public

Prévention

- contribuer à des groupes de travail dans le cadre de la prévention

- participer à des campagnes de prévention routière avec la PN

- rappeler aux tiers le cadre d'intervention et ses limites en termes juridique, technique, et financier

Sécurité

- assister les services communaux d'hygiène/logement/bâtiments pour sécuriser leurs interventions

- assister la PN sur les manifestations, notamment en facilitant la circulation

Présence active sur le terrain

- prendre contact avec les établissements communaux et recueillir auprès d'eux des informations sur d'éventuels troubles à l'ordre public

Assistance à la population

- appeler les secours et donner les informations pertinentes pour préparer l'intervention

- contacter les structures hospitalières ou spécialisées pour les personnes désorientées ou victimes de violences

- appeler la PN pour obtenir des renseignements

Information

- solliciter le service voirie / bâtiments pour la régularisation de situations présentant une anomalie technique réglementaire.
- signaler les dysfonctionnements techniques observés sur la voie publique aux services compétents

Fonctionnement du service et administration

- coordonner et articuler ses interventions avec les partenaires de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- transmettre à la PN les éléments pertinents pour suivi judiciaire éventuel

Tenue du poste de commandement

- se renseigner auprès de la PN sur certains véhicules
- relayer les doléances ou signalements reçus vers les services compétents

Résultats attendus : L'ensemble des missions conduites poursuit les objectifs décrits dans le descriptif de la famille métier.

L'agent doit s'efforcer d'atteindre Les résultats attendus pour les 9 situations professionnelles correspondant aux activités clés du métier.

En particulier, l'agent remplit les missions spécifiques à l'unité de tranquillité de nuit, s'inscrivant dans les objectifs assignés d'apaisement des temps nocturnes dans la Ville et de tranquillité publique.

Le poste s'inscrit dans la nouvelle dynamique de la direction PSTP et la mise en œuvre sur le territoire de la commune de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Ceci signifie que les missions exercées s'inscrivent dans un cadre collectif et poursuivent un objectif constant de professionnalisme et de stabilité fonctionnelle.

Le poste inscrit son action dans le respect du cadre déontologique et réglementaire, des devoirs du fonctionnaire, du règlement intérieur et de la charte des valeurs du service public de la Ville de Chambéry.

Types d'initiative associées au poste, au regard des ressources à mobiliser et/ou des résultats attendus :

- analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique

Les ressources à mobiliser en situation professionnelle, avec la gradation

suivante : Niveau de base + : pratique occasionnelle, simple application

Niveau maîtrise ++ : pratique régulière et maîtrisée

Niveau expert +++

- **connaissances spécifiques sur la collectivité et le champ d'action du service** *en termes de contenus :*

	base	maîtrise	expert
Elus, et référent sécurité	X		
Noms des rues, bâtiments administratifs et culturels, écoles...		X	
Points sensibles en termes de troubles à l'ordre public			X
Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention		X	
Typologie des troubles propres à l'intervention nocturne et moyens de leur prise en charge		X	

Organisation des forces de sécurité		X	
Services internes et leurs rôles		X	

- **connaissances professionnelles générales** *en termes de contenus* :

	base	maitrise	expert
Pouvoirs de police du Maire, cadre réglementaire		X	
GTPI (gestes techniques professionnels d'intervention)			X
Code de déontologie / droits et obligations du fonctionnaire			X
Nouvelles réglementations issus de la veille juridique		X	
Procédures radio, gestes de 1ers secours			X
bureautique	X		

- **Les savoir-faire** (*sous forme de verbes d'action*) :

- Les savoir-faire techniques et méthodologiques, y compris linguistiques :

- contrôler l'application de la réglementation
- constater une infraction et la qualifier
- établir des PV d'infraction
- prévenir, conseiller et dissuader des usagers
- signaler un événement et transmettre les informations pertinentes aux services compétents
- transmettre les informations par radio ou téléphone
- respecter les procédures en vigueur, les consignes
- pratiquer la self défense et les GTPI
- rédiger des rapports, écrits professionnels, rendre compte
- appliquer un raisonnement logique à une situation
- assurer une veille juridique
- maîtriser l'usage des armes de catégorie B et D

- Les savoir-faire relationnels :

- établir une bonne distance émotionnelle avec un requérant
- établir une relation de confiance avec un usager
- conseiller un usager dans ses démarches
- apaiser un climat tendu, agressif
- désamorcer des conflits
- travailler en équipe, appliquer efficacement les consignes de la hiérarchie
- reformuler une demande afin de s'assurer de sa compréhension
- mutualiser les informations avec les collègues et les partenaires
- mettre en œuvre une éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle
- respecter le code de déontologie
- exprimer son point de vue sans l'imposer à son interlocuteur
- faire preuve de disponibilité

Les 4 attitudes professionnelles essentielles au poste :

- sang-froid, maîtrise de soi et sens de l'observation
- éthique (déontologie), discernement et pondération
- réactivité, dynamisme

- forme et résistance physique

Conditions et modalités d'exercice

- o Niveau de régime indemnitaire :

Directeur <input type="checkbox"/>	Chef de service <input type="checkbox"/>	Chargé de mission <input type="checkbox"/>
Encadrement de proximité <input type="checkbox"/>	Autres cadres <input type="checkbox"/>	Agent de catégorie C <input checked="" type="checkbox"/>

- o **Autres primes** : IAT + indemnités spécifiques agents PM
Unité de nuit
- o **Localisation du poste** : 18 avenue des Ducs de Savoie
- o **Déplacements** (fréquence, lieu) : sur toute la Ville quotidiennement durant les missions, avec une présence principale en centre-ville et en ZSP
- o **Permis, habilitations et autres titres obligatoires** : assermentation par le Procureur de la République, agrément du Préfet ; permis VL et (le cas échéant) moto, autorisation du port d'arme de catégorie B...
- o **Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail** : station debout prolongée, travail à l'extérieur par tous temps
- o **Horaires de travail** : en semaine 18h00/3h du mardi au dimanche, par rotation (4 nuitées par semaine)
- o **Horaires spécifiques** : pour besoins de services. Ex/ en cas de manifestations
- o **Port d'uniforme** : oui
- o **Port de vêtements de travail** : gilet pare-balles, gilet fluorescent
- o **Moyens mis à disposition** :
Badge d'accès, armement de catégorie D (Tonfa, générateur d'aérosols lacrymogènes), et B (arme de poing), PIE à disposition de l'unité, matériels spécifiques d'intervention, radio individuelle géolocalisable, éventuellement caméra piéton, chien...

Document remis le :

Le responsable de service : Signature :	Nom et prénom de l'agent qui occupe le poste : Signature :
---	--

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.
Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.